

Remboursement frais dentaire et covid

Par Kysha60, le 29/05/2020 à 02:02

Bonjour,

J'étais affiliée à la mutuelle intérimaire jusqu'au 30 mars 2020, j'avais une prothèse à me faire poser pour une dent de devant, devis accepté par la mutuelle, la pose de cette prothèse se fait en 3 étapes. Les 2 premières se sont déroulées avant le confinement, malheureusement la pose de l'implant définitif n'a pu avoir lieu qu'aujourd'hui 28 mai 2020.

La mutuelle peut-elle refuser de rembourser les frais au dentiste ? Et en cas de refus de remboursement de la mutuelle quelle est mon recours ?

Merci pour votre aide.

Par Tisuisse, le 29/05/2020 à 06:37

Bonjour,

C'est la date de l'acceptation de ce devis par la mutuelle comp^lémentaire qui comptera pour cette mutuelle.